

I.R.E.C

INSTITUT DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

29 rue des Morillons – 75015 PARIS

Mail : contact@lrc-irec.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Association des médecins libéraux pour la
permanence des soins et la participation à la
régulation au centre 15 du Val d'Oise –
A.M.P.S 95**

16 Avenue Voltaire

95600 EAUBONNE

I.R.E.C

INSTITUT DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

29 rue des Morillons – 75015 PARIS

Mail : contact@lrc-irec.com

**Association des médecins libéraux pour la
permanence des soins et la participation à la
régulation au centre 15 du Val d'Oise –
A.M.P.S 95**

16 Avenue Voltaire

95600 EAUBONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'Association des médecins libéraux pour la permanence des soins et la participation à la régulation au centre 15 du Val d'Oise – A.M.P.S 95,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association des médecins libéraux pour la permanence des soins et la participation à la régulation au centre 15 du Val d'Oise - A.M.P.S 95**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 15 mai 2026

Le commissaire aux comptes,
Pour l'I.R.E.C



Guy de LA TOUR d'ARTAISE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 09/04/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 736	452	2 284	1,76		
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	2 736	452	2 284	1,76		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	127 294		127 294	98,24	323 608	100,00
TOTAL (III)	127 294		127 294	98,24	323 608	100,00
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	130 030	452	129 578	100,00	323 608	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
--------	---	---

FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	1 830	1,41	-30 240	-9,33
Excédent ou déficit de l'exercice	-74 446	-57,44	32 070	9,91
Situation nette (sous total)	-72 616	-56,03	1 830	0,57
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-72 616	-56,03	1 830	0,57
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	104 345	80,53	301 922	93,30
TOTAL (II)	104 345	80,53	301 922	93,30
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 437	9,60	6 984	2,16
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	85 411	65,91	12 872	3,98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	97 848	75,51	19 856	6,14
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	129 578	100,00	323 608	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	3 322	0,71	2 880	0,61	442	15,35
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	267 535	57,10	220 735	46,53	46 800	21,20
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	197 576	42,17	250 787	52,86	-53 211	-21,21
Autres produits	64	0,01	2	0,00	62	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	468 496	100,00	474 404	100,00	-5 908	-1,24
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	50 189	10,71	133 954	28,24	-83 765	-62,52
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	13 222	2,82	90	0,02	13 132	N/S
Salaires et traitements	347 842	74,25	171 495	36,15	176 347	102,83
Cotisations sociales	130 971	27,96	136 797	28,84	-5 826	-4,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	452	0,10			452	N/S
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	269	0,06			269	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	542 944	115,89	442 336	93,24	100 608	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-74 448	-15,88	32 067	6,76	-106 515	-332,15
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2	0,00	3	0,00	-1	-33,32
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	2	0,00	3	0,00	-1	-33,32
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
------------------------------	---	--	---	--	-----------------------------------	---

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2	0,00	3	0,00	-1	-33,32
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-74 446	-15,88	32 070	6,76	-106 516	-332,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	468 499	100,00	474 407	100,00	-5 908	-1,24
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	542 944	115,89	442 336	93,24	100 608	22,74
EXCEDENT OU DEFICIT	-74 446	-15,88	32 070	6,76	-106 516	-332,13

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

Dans le prolongement de son objet initial, défini le 11 Juin 2002, l'Association a pour but de coordonner et faciliter la participation

des médecins libéraux :

- aux dispositifs de permanence de soins ambulatoires notamment à la régulation des appels du Centre de Réception et de Régulation des Appels Médicaux (Centre 15) du département du Val d'Oise.

- aux dispositifs de régulation d'accès aux soins non programmés du département du Val d'Oise et au fonctionnement du

Service d'Accès aux Soins (SAS) du Val d'Oise.

- promouvoir et organiser la formation médicale continue accréditée et validée par la profession dans le cadre de son objet.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 129 577,85 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 74 445.71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/03/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La Convention qui liait l'ARS avec l'association prévoyait jusqu'alors le versement de subventions :
- Pour le règlement des honoraires de gardes des médecins régulateurs rémunérés par l'AMPS 95
- Pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'Association.

Une réflexion avait été engagée dans le département 95 pour mettre en oeuvre le projet SAS (SERVICE D'ACCES AUX SOINS) en 2024.

L'ARS avait délégué à l'Hopital NOVO en 2022 une première enveloppe pour mettre en oeuvre le dispositif

Dans l'attente de la mise en place du SAS, l'Hopital NOVO avait été autorisé à affecter des fonds pour l'AMPS 95, laissant des fonds dédiés à hauteur de 105 969 euros au 31/12/24.

L'ARS confirme que dès 2025, les projets PDSA et SAS ont fusionné, ayant les mêmes missions. Les fonds dédiés ont donc été fusionnés et s'établissent à 104 345.45 euros au 31/12/2025, la reprise étant de 197 576.33 euros sur cet exercice.

Des provisions ont été constatées dans les comptes 2025 afin de mieux refléter la réalité économique de l'association. Elles expliquent majoritairement le déficit de cette année.

- provision de congés payés = 38 430 euros
- provision taxe sur les salaires = 8 840 euros

L'ARS souligne que ces provisions ne peuvent être prises en compte dans le budget de fonctionnement.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues dans le calcul sont les suivantes :

- Augmentation annuelle des salaires : +2%
- Taux de rotation : 2%
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2022-2024 - donnees prov..
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis
- Nombre de salariés concernés : 8

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes : 2050€au 31/12/25

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 09/04/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 436		2 284
Immobilisations financières				
TOTAL		2 436		2 284

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique		452		452
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II		452		452
TOTAL GENERAL (I+II)		452		452

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-30 240	32 044			1 830
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	32 070	-32 044		-74 420	-74 446
Dont générosité du public					
Situation nette	1 830			-74 420	-72 616
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 830			-74 420	-72 616
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 437	12 437		
Dettes fiscales & sociales	85 411	85 411		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	97 848	97 848		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 877
Dettes fiscales & sociales	47 715
Autres dettes	
TOTAL	55 591

5 - Notes sur le compte de résultat